



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ALLIER

Le Préfet de l'Allier

## Contournement nord-ouest (CNO) de Vichy

### Comité de pilotage

### Compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2018

Mme Lecaillon, préfète de l'Allier, introduit la réunion du comité de pilotage du contournement nord-ouest de Vichy.

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et le bureau d'études SEGIC présentent les éléments du **diaporama (joint en annexe)** à l'ordre du jour :

- organisation des études préalables et planning prévisionnel ;
- avancement des études (comparaison des variantes, enjeux faune / flore, trafic, étude acoustique, géotechnique, air / santé) ;
- points foncier et financier ;
- communication et concertation.

Mme Lecaillon soulève la question de l'enquête publique unique envisagée pour la déclaration d'utilité publique (DUP) et l'autorisation environnementale. La décision sera prise suivant les retours des enquêtes conjointes en cours sur d'autres opérations.

Le calendrier prévoit bien l'enquête après les élections municipales. Mme Lecaillon veillera à porter une attention sur la communication, en particulier vis-à-vis des échéances électorales, afin que le débat se déroule sereinement.

Suite à la présentation de la démarche ERC, M. Chanaud, représentant France Nature Environnement Allier, appelle à ne pas réaliser les mesures compensatoires trop loin du projet.

M. Decouvoux, président du Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier, rappelle que la démarche ERC consiste d'abord à éviter les impacts, puis à les réduire, la recherche de compensation ne doit bien intervenir qu'ensuite ; il faut privilégier l'évitement en choisissant une variante avec le moindre impact sur le milieu naturel.

M. Devoucoux suggère de prendre en compte les résultats du contournement sud-ouest (CSO), notamment sur les amphibiens et chiroptères. Il demande de prévoir des passages à faune plus nombreux que sur le CSO, avec des rabattements vers ces passages.

M. Tamian, représentant de l'agence française pour la biodiversité, questionne sur les raisons de l'évaluation comme très fort de l'enjeu situé vers le nord de la voie ferrée. M. Hubert, du bureau d'études Biotope, indique que c'est à cause de la présence de sonneur à ventre jaune, ainsi que d'une zone potentiellement humide (pour laquelle le critère flore est présent et dont la pédologie permettra de conclure sur sa nature).

Mme Fournier, du bureau d'études SEGIC, indique que des optimisations du tracé préférentiel sont étudiés, par exemple au niveau du franchissement de la voie ferrée au nord, notamment pour éviter davantage les zones à fort enjeu environnemental. Une présentation en sera faite au prochain comité de pilotage, pour valider le tracé de référence sur la base duquel seront évalués les impacts sur l'environnement.

En réponse à une question faisant suite à la présentation des études de trafic, M. Réveillère, du bureau d'études SORMEA, précise que l'actualisation de 2018 a été élaborée à partir de comptages effectués en 2018, qui ont permis d'actualiser les comptages et l'enquête Origine/Destination de 2012.

Des participants s'interrogent sur un report potentiel de trafic poids-lourds sur le CNO concernant le trafic qui passe actuellement par la RD 2009 et Saint-Pourçain pour rejoindre la RN7. La DREAL indique que l'étude prend en compte les trafics déjà présents et à venir dans le périmètre de l'agglomération.

Au sujet des sondages géotechniques à venir, Mme Lecaillon précise que les propriétaires et exploitants concernés seront avisés par courriers individuels après arrêtés. M. Septaubre, chef du pôle opérationnel ouest de la DREAL, précise que des états des lieux entrants et sortants seront établis.

Mme Degrange, de la Chambre d'agriculture, ainsi que M. Germanangue, maire de Vendat, insistent sur le fait de bien identifier les occupants des terrains.

Mme Pionnier-Leleu, représentante de l'agence régionale de santé, demande si le projet est situé dans le périmètre des eaux minérales de Vichy. Ce point sera vérifié par la DREAL ainsi que les contraintes en découlant.

Mme Lecaillon pose la question de l'archéologie préventive. M. Septaubre répond que les reconnaissances archéologiques puis fouilles éventuelles se feront une fois les emprises délimitées, le stade actuel du projet étant encore trop en amont. Le volet archéologie dans l'état initial de l'étude d'impact se résumera à une analyse bibliographique.

Mme Lecaillon demande d'associer la Chambre d'agriculture et d'anticiper autant que possible les éventuels remembrements.

En réponse à la question de la Chambre d'agriculture, la DREAL indique qu'il est bien prévu l'étude des incidences sur l'économie agricole. Mme Degrange précise qu'elle fera l'objet d'un avis de la commission des espaces agricoles et forestiers.

Suite à la présentation de l'étude air / santé, une question est posée sur la forte teneur en NO<sub>2</sub> au niveau du giratoire de Creuzier-le-Neuf (point n° 6 en bord de route). Le bureau d'études SEGIC en vérifiera la cause.

Au sujet du foncier, Mme Cuisset, vice-présidente du Département de l'Allier, s'interroge sur la pépinière à acquérir. M. Gonzales, maire de Charmeil, indique que le propriétaire a été rencontré avec la DREAL, et qu'il a une exigence haute. Une expertise doit être réalisée pour estimer la valeur de cette activité, qui connaît des évolutions, par rapport au temps long du projet. Mme Lecaillon rappelle qu'au final la DUP permettra d'exproprier.

Concernant la communication, le comité s'accorde pour l'organisation d'une réunion publique, avec une communication bien préparée à l'avance. Mme Lecaillon suggère de réaliser des panneaux de présentation, qui seront exposés en mairies avant la réunion publique. Les maires y sont favorables, une fois le tracé définitivement validé. Le détail de la stratégie de communication et le préparation de la réunion publique seront abordés lors du prochain comité de pilotage.

M. Mavel, président de l'association de Promotion des Liaisons RN7/A71/A89 desservant le Bassin de Vichy, s'exprime sur les nuisances liées à l'absence du CNO pour les riverains, le fait que le développement économique de Vichy en dépend également, et demande à ce que la réalisation soit la plus rapide possible, en rappelant l'échéance de la signature du contrat de plan État – Région (CPER). Mme Lecaillon précise que l'objectif est d'abord de réaliser toutes les études et procédures permettant ensuite de solliciter l'inscription des travaux au prochain CPER. Le calendrier a été construit dans cette optique. Il s'agit bien d'avoir un dossier prêt pour prétendre à l'inscription de l'opération en travaux.

M. Mavel demande si l'on peut accélérer les procédures pour démarrer les travaux au plus vite. Mme Lecaillon répond que les services de l'État sont en ordre de marche pour obtenir la DUP, mais qu'elle n'est pas maîtresse de la négociation du CPER.

M. Chanaud intervient pour son association qui est opposée au projet, et développe des arguments sur les émissions de CO<sub>2</sub> et la nécessité de développer le ferroviaire par rapport à la route.

Mme Lecaillon clôt la réunion et remercie les participants. Le prochain comité de pilotage sera programmé en mars - avril 2019.

**Préfecture de l'Allier  
Rue Michel de l'Hospital – BP 1649  
03016 MOULINS cedex  
Tél. 04.70.48.30.00 - Fax 04.70.20.57.72**

## Liste des Présents

Nom Prénom	Organisme/Fonction
LECAILLON Marie-Françoise	Préfète de l'Allier
ASTIC Sylvaine	Sous-Préfète de Vichy
CUISSET Elisabeth	Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Allier Maire de St-Germain-des-Fossés
MONTAGNER Patrick	Vice-Président de Vichy Communauté
GERMANANGUE Jean-Marc	Maire de Vendat
GONZALES Franck	Maire de Charmeil
VIGIER Bernard	Adjoint au maire de Saint-Rémy-en-Rollat
NUNEZ Léopold	Maire de Creuzier-le-Neuf
PERPENAT Christiane	Conseillère municipale de Bellerive-sur-Allier
CARDINALE Vincenzo	Conseil Départemental de l'Allier – Directeur Aménagement et Infrastructures
BUISSON Grégory	Vichy Communauté – Directeur des grands projets
DEGRANGE Cécile	Chambre d'agriculture de l'Allier
DEVOUCOUX Bernard	Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier
CHANAUD René	France Nature Environnement Allier
BUVAT Jean	Fédération de l'Allier pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
MAVEL Jean-Paul	Président de l'Association de Promotion des Liaisons RN7/A71/A89 desservant le Bassin de Vichy
PETIOT Olivier	DDT de l'Allier – Directeur adjoint
BILLET Bruno	DDT de l'Allier – Délégué territorial de Vichy
TAMIAN Loïc	Agence française pour la biodiversité (AFB) – Service départemental de l'Allier
PIONNIER-LELEU Isabelle	Agence régionale de santé (ARS) – Délégation départementale de l'Allier
ASTORGUE Olivier	DIR Centre-Est – Chef du Service Régional d'Exploitation
MERLIN Christophe	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes – Chef de l'Unité InterDépartementale Cantal - Allier - Puy-de-Dôme
GRAVIER Fabrice	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes – Chef de Service Mobilité Aménagement Paysage (MAP)
SEPTAUBRE Éric	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes – Chef du Pôle Opérationnel Ouest du service MAP
WÉPIERRE Nicolas	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes – Responsable d'Opérations au Pôle Opérationnel Ouest du service MAP
FOURNIER Nicolas	Bureau d'études SEGIC Ingénierie
FOURNIER Audrey	Bureau d'études SEGIC Ingénierie
RÉVEILLÈRE Pierrick	Bureau d'études SORMEA
HUBERT Étienne	Bureau d'études BIOTOPE